|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Formulaire relatif aux traitements de données à caractère personnel réalisés pour le compte de l’Andra | **Identification** | |
| SG/DA/SIE/25-0328 | |
| Date : | 12/12/2025 |
| Diffusion\* : | Limitée |



|  |
| --- |
| Objet du présent formulaire Le présent formulaire a pour objet d’encadrer les traitements de données à caractère personnel réalisés dans le cadre du Marché par le Titulaire pour le compte de l’Andra conformément aux dispositions du RGPD.  Les présentes sont directement issues des dispositions du RGPD et sont applicables au Marché conformément aux dispositions de ce règlement.  Tout obstacle et/ou altération qui seraient révélés dans le cadre de l’exécution des obligations contractuelles par Titulaire et qui seraient générés par l’effet des présentes stipulations, doit être portée à la connaissance de l’Andra dans les plus brefs délais. |
| Identification du Marché rattaché au présent formulaire |
| N° et titre du Marché auquel est rattaché le présent formulaire :A COMPLETER.(ci-après « Marché »).  Identification du titulaire du Marché : A COMPLETER. (ci-après désigné « Titulaire ») |
| Description du traitement de données à caractère personnel sous-traité |
| Le Titulaire, agissant en qualité de sous-traitant du traitement au sens de l’article 28 du RGPD, est autorisé pour le compte de l’Andra, agissant en qualité de responsable de traitement au sens de l’article 24 du RGPD, à traiter des données à caractère personnel nécessaires pour fournir le ou les service(s) suivant(s) : Fourniture d’un outil pour réaliser en autonomie des modules de formation en immersive learning.  La nature des opérations réalisées sur les données est la collecte, l’enregistrement, l’organisation et la structuration, la conservation, l’extraction, la consultation, l’utilisation et l’effacement.  La ou les finalité(s) du traitement sont la connaissance par l’Andra des intervenants sur site ayant suivi les formations Andra CI2A sécurité, protection de l’environnement et la radioprotection et les résultats obtenus par ces derniers aux formations.  Les données à caractère personnel traitées sont :   * Nom, prénom et adresse email professionnelle ou privée et vie professionnelle des intervenants amenés à suivre ces formations. * Données de connexion, données du compte, données relatives à la formation (dont le score de l’intervenant concerné), données d’utilisation, image et photographie. * Le nom de l’employeur sera également traité.   Les catégories de personnes concernées sont l’ensemble des intervenants des entreprises extérieurs susceptibles d’intervenir sur les sites de l’Andra.  La durée de conservation des données personnelles confiées par l’Andra au Titulaire est de :   * Durée du contrat sauf demande de suppression expresse formulée par l’Andra.   Pour l’exécution des prestations objet du Marché, l’Andra met à la disposition du Titulaire les informations nécessaires suivantes : Adresse mail professionnelle des stagiaires. |
| Obligations du Titulaire du Marché vis-à-vis de l’Andra |
| 4.1 Dès lors que le Titulaire, dans le cadre de l’exécution de ses prestations telles que définies dans le Marché, est amené à traiter des données personnelles (au sens du RGPD) de l’Andra, le Titulaire s’engage à :  * respecter les lois et règlementations applicables en matière de protection des données personnelles et en particulier le RGPD, * traiter les données uniquement si cela est requis pour l’exécution de la ou les seule(s) finalité(s) qui fait/font l’objet de la sous-traitance du traitement et dans le cadre exclusif des prestations contractuelles (cf. documents contractuels) à l’exclusion de toute autre utilisation, * n’effectuer de transfert des données à caractère personnel en dehors du territoire de l’Union européenne qu’avec l’autorisation préalable et écrite de l’Andra et dans un cadre sécurisé conformément aux exigences de la législation applicable. * sans préjudice de l’application des cahiers des clauses administratives applicables (CCAP/CCAG), à garder strictement confidentielles les données à caractère personnel.  Sous-traitance au sens du RGPD Sans préjudice de l’application des dispositions de la loi n° 75-1334 du 31 décembre 1975 relative à la sous-traitance, il est précisé ce qui suit :  Le Titulaire peut faire appel à un prestataire pour mener des activités de traitement spécifiques de données à caractère personnel pour le compte de l’Andra. Dans ce cas, il informe préalablement et par écrit l’Andra de tout changement envisagé concernant l’ajout ou le remplacement d’autres prestataires. Cette information doit indiquer clairement les activités de traitement sous-traitées, l’identité et les coordonnées du prestataire et les dates du Marché de sous-traitance. L’Andra dispose d’un délai maximal de 15 jours à compter de la date de réception de cette information pour présenter ses objections. Cette sous-traitance ne peut être effectuée que si l’Andra n'a pas émis d'objection pendant le délai convenu.  Le Titulaire doit retranscrire dans le Marché de son prestataire les obligations du Marché et en particulier les obligations du présent formulaire. Il appartient au Titulaire de s’assurer que son prestataire présente les mêmes garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière à ce que le traitement réponde aux exigences du RGPD. Si le sous-traitant ne remplit pas ses obligations en matière de protection des données, le Titulaire demeure pleinement responsable devant l’Andra de l’exécution par le prestataire du Titulaire de ses obligations. Droit d’information des personnes concernées Le Titulaire, au moment de la collecte des données, doit fournir à l’Andra l’ensemble des informations, relatives aux traitements de données qu’il réalise, lui permettant d’informer les personnes concernées par les opérations de traitement. Exercice des droits des personnes Le Titulaire doit fournir à l’Andra tout élément à sa disposition qui serait nécessaire à l’Andra pour s’acquitter de son obligation de donner suite aux demandes d’exercice des droits des personnes concernées : droit d’accès, de rectification, d’effacement et d’opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité des données, droit de ne pas faire l’objet d’une décision individuelle automatisée (y compris le profilage).  Lorsque les personnes concernées exercent auprès du sous-traitant des demandes d’exercice de leurs droits, le Titulaire doit adresser ces demandes dès réception par courrier électronique à dpd@andra.fr. Notification des violations de données à caractère personnel Le Titulaire notifie à l’Andra toute violation de données à caractère personnel immédiatement après en avoir pris connaissance et par tout moyen permettant d’attester de manière certaine la bonne réception de l’information par l’Andra.  Cette notification est accompagnée de toute documentation utile afin de permettre à l’Andra, si nécessaire, de notifier cette violation à l’autorité de contrôle compétente et en particulier les informations suivantes :   * la description de la nature de la violation de données à caractère personnel y compris, si possible, les catégories et le nombre approximatif de personnes concernées par la violation et les catégories et le nombre approximatif d'enregistrements de données à caractère personnel concernées ; * le nom et les coordonnées du délégué à la protection des données ou d'un autre point de contact auprès duquel des informations supplémentaires peuvent être obtenues ; * la description des conséquences probables de la violation de données à caractère personnel ; * la description des mesures prises pour remédier à la violation de données à caractère personnel, y compris, le cas échéant, les mesures pour en atténuer les éventuelles conséquences négatives.   Après accord de l’Andra, le Titulaire communique, au nom et pour le compte de l’Andra, la violation de données à caractère personnel à la personne concernée dans les meilleurs délais, lorsque cette violation est susceptible d'engendrer un risque élevé pour les droits et libertés d'une personne physique.  La communication à la personne concernée décrit, en des termes clairs et simples, la nature de la violation de données à caractère personnel et contient au moins les informations listées au point 3 de l’article 33 du RGPD. Aide du Titulaire dans le cadre du respect par l’Andra de ses obligations Le Titulaire aide l’Andra pour la réalisation d’analyses d’impact relatives à la protection des données ainsi que pour la réalisation de la consultation préalable de l’autorité de contrôle. Mesures de sécurité Le Titulaire s’engage à mettre en œuvre les mesures de sécurité garantissant le respect des dispositions du RGPD afin de protéger l’ensemble des données à caractère personnel traité pour le compte de l’Andra dans le cadre du Marché notamment contre la destruction accidentelle ou illégale, la perte accidentelle, l’altération, la divulgation ou l’accès non autorisé(e), y compris dans le cadre de la transmission de données sur un réseau, tout comme contre tout autre forme de traitement illicite ou non compris dans les traitements confiés au Titulaire. Sort des données Au terme du traitement de ces données, le Titulaire s’engage à détruire et à renvoyer les données à caractère personnel à la personne désignée par l’Andra au plus tard avant le terme du Marché ou à défaut directement à l’Andra.  Le renvoi doit s’accompagner de la destruction de toutes les copies existantes dans les systèmes d’information du Titulaire. Une fois détruites, le Titulaire doit justifier par écrit de la destruction. Délégué à la protection des données Le Titulaire communique à l’Andra le nom et les coordonnées de son délégué à la protection des données, s’il en a désigné un conformément à l’article 37 du RGPD. Registre des catégories d’activités de traitement Le Titulaire déclare tenir par écrit un registre de toutes les catégories d’activités de traitement effectuées pour le compte de l’Andra conforme aux dispositions de l’article 30 du RGPD. Documentation Le Titulaire met à la disposition de l’Andra la documentation nécessaire pour démontrer le respect de toutes ses obligations et pour permettre la réalisation d'audits, y compris des inspections, par l’Andra ou un autre auditeur qu'elle a mandaté, et contribuer à ces audits. |
| Obligations de l’Andra vis-à-vis du Titulaire du Marché |
| L’Andra s’engage à :   * fournir au Titulaire les données visées à l’article 3 du présent formulaire ; * veiller, au préalable, et pendant toute la durée du traitement au respect du RGPD par le Titulaire en réalisant des audits et des inspections auprès du Titulaire ou par des moyens adaptés ; |
| Stipulations diverses |
| Je soussigné(e)……………………………………… représentant de …………………………………. dans le cadre du Marché déclare avoir pris connaissance des obligations ci-dessus et engage mon entreprise à les respecter.  Je reconnais et accepte également que toute non-conformité liée aux obligations susmentionnées pourra entraîner l’application par l’Andra de mesures coercitives prévues par les documents contractuels. |

Fait à ……………………………………………. le ………/……./……...

Signature